



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Lundi le 28 mai 2007

Bilan de la Loi sur le tabac : 1 an plus tard Un succès selon 8 Québécois sur 10

Montréal, le 28 mai 2007 – Un an après l'entrée en vigueur de la Loi sur le tabac qui interdit de fumer dans les restaurants et les bars, **78 %** de la population croit que la loi a amélioré la santé et la qualité de vie des Québécois, selon un sondage rendu public aujourd'huiⁱ. « *Au-delà de l'appui populaire bien connu en faveur des restrictions sur l'usage du tabac*ⁱⁱ, les Québécois constatent maintenant les effets positifs de la loi sur leur santé et la santé de leurs proches », affirme **Louis Gauvin**, porte-parole de la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

À l'occasion du premier anniversaire de la Loi, qui est entrée en vigueur le 31 mai dernier, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** et l'**Association pour les droits de non-fumeurs** vous présentent leur analyse des divers enjeux entourant cette importante loi de santé publique :

1. **8 Québécois sur 10 trouvent que la Loi a eu des impacts bénéfiques sur la santé**
2. **Plus on sort dans les bars, plus on apprécie la Loi.**
3. **La Loi est bénéfique pour les fumeurs, lesquels souhaitent majoritairement arrêter.**
4. **C'est une loi rentable pour la société québécoise.**
5. **La Loi sur le tabac n'a pas été catastrophique pour l'industrie des bars au Québec.**

Huit sur dix trouvent que la Loi a amélioré la santé et la qualité de vie des Québécois

- * **78 % des Québécois croient que la loi a amélioré la santé et la qualité de vie des Québécois** (20 % ne sont pas d'accord et 2 % ne savent pas)ⁱⁱⁱ.
- * **La catégorie d'âge qui manifeste le plus d'appréciation pour la loi est celle des 24-34 ans**, parmi lesquels **83 %** croient que la loi a amélioré la santé et la qualité de vie des Québécois^{iv}.
- * **Parmi les fumeurs, 60 % croient que la loi a amélioré la santé et la qualité de vie des Québécois.**

Plus on sort dans les bars, plus on apprécie la Loi

C'est auprès des jeunes de 18-24 ans, qui fréquentent les bars dans une proportion de 95 %, qu'on trouve le plus grand pourcentage de gens qui sont d'avis que sortir dans un bar est maintenant plus agréable, et ce même s'il s'agit aussi du groupe qui compte traditionnellement le plus grand pourcentage de fumeurs. « *Les propriétaires de bars peuvent être rassurés du fait que la majorité de leur clientèle apprécie l'interdiction de fumer dans leur établissement. De plus, ce sont les jeunes adultes, soit ceux qui sortent le plus souvent, qui apprécient avant tout les bars sans fumée* », dit **Louis Gauvin**.

Manger dans un restaurant

- * **81 %** des Québécois trouvent que **manger dans un restaurant est plus agréable**, et seulement **2 %** trouvent cela moins agréable^v.

Sortir dans un bar

- * **65 %** des Québécois qui fréquentent les bars trouvent que **sortir dans les bars est maintenant plus agréable**, comparativement à **11 %** qui trouvent **ça moins agréable** (pour 24 %, cela n'a rien changé)^{vi}.
- * **Parmi les jeunes adultes de 18-24 ans qui fréquentent les bars, 72 %** trouvent que **sortir dans les bars est maintenant plus agréable**. Ce sont les jeunes qui fréquentent le plus les bars (à 95 %) comparativement à toutes les autres catégories d'âge. Plus l'âge augmente, moins les gens sortent dans les bars (ex : seulement 63 % des 65 ans et plus sortent dans les bars)^{vii}.

La Loi est bénéfique pour les fumeurs, lesquels souhaitent majoritairement arrêter

Contrairement aux discours des groupes pro-tabac qui prétendent représenter les fumeurs, le tabagisme n'est pas un choix mais une dépendance. La majorité des fumeurs préféreraient être non-fumeurs, mais l'arrêt tabagique est extrêmement difficile. « *Puisque le risque de rechute augmente avec un environnement favorable à l'usage du tabac, l'interdiction de fumer dans les lieux publics réduit les risques de rechute auprès de ceux qui tentent d'arrêter. La Loi s'avère ainsi une bonne chose pour les fumeurs, avec près de la moitié d'entre eux qui en ont profité pour arrêter de fumer ou pour réduire leur consommation* », explique **Louis Gauvin**.

- * **10 %** des fumeurs réguliers ont dit que la loi les a incités à arrêter de fumer^{viii}. Cela représente 151 500 ex-fumeurs^{ix}.
- * **Auprès des fumeurs de 18-24 ans, c'est le double : 21 %** disent que la loi les a incités à arrêter de fumer^x.
- * De plus, **36 %** des fumeurs ont affirmé que la loi les a incités à diminuer leur consommation de tabac^{xi}.
- * L'enquête de *Jolicoeur et Associés* (réalisée pour le compte des ministères de la Santé et des Finances) a constaté que 16 % des fumeurs avaient arrêté six mois après l'entrée en vigueur de la loi (ou 230 000 personnes)^{xii}. La différence s'explique par le fait que l'enquête *Jolicoeur* a mesuré l'impact de la loi six mois après son entrée en vigueur, alors que le sondage *Léger* a mesuré l'impact de celle-ci après 11½ mois. Lorsque 230 000 fumeurs entreprennent collectivement une tentative pour arrêter de fumer (*Jolicoeur*), on doit compter sur le fait qu'un très grand nombre d'entre eux feront une rechute à l'intérieur d'un an^{xiii}. Ainsi, plus on s'éloigne du 31 mai 2006 (l'événement déclencheur), plus le nombre reflète uniquement ceux qui ont cessé de façon permanente.
- * **80 %** des fumeurs auraient préféré ne jamais avoir commencé^{xiv} et **56 %** pensent sérieusement à ou se préparent à cesser de fumer au cours des six prochains mois^{xv}.
- * Les facteurs qui contribuent aux rechutes incluent un environnement qui favorise l'usage du tabac, comme l'exposition au tabagisme des autres et l'absence de restrictions sur l'usage^{xvi}. Le risque de rechute est particulièrement élevé lorsqu'un ex-fumeur est entouré de fumeurs et consomme de l'alcool, ce qui est la situation typique dans un bar^{xvii}.

Une loi rentable pour toute la société

« *Même si on entend surtout des plaintes concernant des pertes de profits pour certains commerces, notamment les bars, il faut rappeler que la loi a déjà fait économiser des centaines de millions à la société québécoise* », affirme **Louis Gauvin de la Coalition**.

- * D'après l'étude économique déposée à la commission parlementaire étudiant le projet de loi 112 en mai 2005, chaque **baisse de 1 %** dans la prévalence du tabagisme entraîne une **économie annuelle correspondante d'environ 41 millions \$** en coûts directs de soins de santé (et **115 million \$** si on inclut aussi les coûts indirects dus à la mortalité et la morbidité)^{xviii}.
- * Selon le sondage *Léger*, **la loi aurait provoqué une baisse du taux de tabagisme de 2,4 points de pourcentage**^{xix}. Cela veut dire que **la simple entrée en vigueur de la loi a déjà fait économiser près de 100 millions \$ en coûts directs au système de santé du Québec**^{xx}. Puisque ces économies sont cumulatives (se répètent à chaque année tant que cette baisse demeure permanente), la Loi sur le tabac aura permis d'économiser **un demi-milliard \$ en cinq ans**.

La Loi n'a pas été catastrophique pour l'industrie des bars

« En général, l'année 2006 pour les bars a été une année comparable à celle de 2005 et a été plus payante que toutes les autres années précédentes » dit **Flory Doucas, analyste à l'Association pour les droits des non-fumeurs**. « La catastrophe ne s'est pas réalisée. La légère diminution des recettes de 2006 doit être mise en contexte : l'année 2005 fut une année exceptionnelle pour les bars » [voir tableau 1]. Les quelques 815 millions \$ de recettes pour 2006 sont légèrement inférieures aux 840 millions \$ de revenus en 2005, mais représentent une augmentation par rapport à 2004 (5,6 %), 2003 (8 %) et 2002 (8,6 %).

- * **En 2006, les recettes des bars au Québec ont dépassé celles des six années antérieures, mis à part celles de 2005**^{xxi}.
- * **En 2006, les recettes des bars ont chuté de 3,4 % par rapport à 2005**^{xxii}.
- * Après une baisse de 7,4 % des recettes pendant l'été suivant la mise en vigueur de la *Loi* (comparé à l'été 2005), **les recettes de l'automne ont, quant à elles, dépassé celles de l'automne précédent**.

Tableau 1. Comparaison annuelle des recettes de bars au Québec

	Total des recettes annuelles (en milliers de dollars)	Variation avec l'année précédente (%)	Total des recettes estivales (juin-juil-août) (en milliers de dollars)	Variation avec l'année précédente (%)	Total des recettes automnales (oct.-nov.-déc.) (en milliers de dollars)	Variation avec l'année précédente (%)
2000	704 136		74 849			
2001	730 841	+ 3,3 %	179 420	+ 2,6 %	201 540	+ 6,4 %
2002	745 555	+ 2,0 %	184 219	+ 2,7 %	196 835	- 2,3 %
2003	750 545	+ 0,7 %	187 064	+ 1,5 %	199 562	+ 1,4 %
2004	770 388	+ 2,6 %	196 066	+ 4,8 %	203 172	+ 1,8 %
2005	844 815	+ 9,7 %	214 759	+ 9,5 %	218 016	+ 7,3 %
2006	815 775	- 3,4 %	198 837	- 7,4 %	219 680	+ 0,8 %
Comparaison entre l'été 2006 et l'été 2004 : + 1,4 % <i>Compilé à partir du Tableau 355-0001 de Statistique Canada.</i>						

BINGOS ET APPAREILS DE LOTERIE VIDÉO

- * Malgré des perceptions couramment véhiculées, le rapport du troisième trimestre (en 2006) de Loto-Québec indique que **les bingos qui offrent les produits de Loto-Québec (environ le tiers) auraient généré des revenus 1,6 % plus élevés pour Loto-Québec en printemps/été/automne 2006 que pendant la même période en 2005.**^{xxiii}
- * De plus, selon l'Association des gestionnaires de salons de jeux du Québec (dont le membership est plus large) : **prétendre que la loi antitabac est la principale cause de la crise que vivent actuellement les bingos du Québec est un faux débat.** « Avant la loi, l'industrie perdait quand même 2% par année. [...] Ce qu'il faut, c'est de nouvelles règles qui amèneront une nouvelle clientèle. »^{xxiv}
- * Selon Loto-Québec, il y a eu une baisse de 13,7% des revenus provenant des loteries vidéo (AVL) entre printemps/été/automne 2005 et la même période en 2006. Toujours selon l'agence, 73,2 % de cette baisse qui est attribuable à la Loi sur le tabac^{xxv}, ce qui représente 10% des revenus totaux provenant des AVL.

- 30 -

Pour plus d'information :

- Louis Gauvin , CQCT : (514) 598-5533 / cellulaire : (514) 816-5493
- Flory Doucas, ADFN : (514) 843-3250 / cellulaire: (514) 515-6780

-
- ⁱ **Sondage Léger Marketing**, pour le compte de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, réalisé entre le 1^{er} et le 13 mai 2007 auprès de 1000 Québécois, 15 mai 2007. <http://www.cqct.qc.ca/communiqués/communiqués.asp>
- ⁱⁱ 83 % de la population québécoise appuie l'interdiction de fumer « dans les restaurants, les bars et autres endroits publics », incluant 57 % de fumeurs; **Sondage Léger Marketing**, Sondage, pour le compte du Conseil québécois sur le tabac et la santé, réalisé en janvier 2006. www.cnw.ca/fr/releases/archive/February2005/15/c4209.html
- ⁱⁱⁱ **Sondage Léger Marketing**, pour le compte de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, réalisé entre le 1^{er} et le 13 mai 2007 auprès de 1000 Québécois, 15 mai 2007. <http://www.cqct.qc.ca/communiqués/communiqués.asp>
- ^{iv} **Sondage Léger Marketing**, pour le compte de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, réalisé entre le 1^{er} et le 13 mai 2007 auprès de 1000 Québécois, 15 mai 2007. <http://www.cqct.qc.ca/communiqués/communiqués.asp>
- ^v **Sondage Léger Marketing**, réalisé entre le 1^{er} et le 13 mai 2007 auprès de 1000 Québécois, 15 mai 2007. <http://www.cqct.qc.ca/communiqués/communiqués.asp>
- ^{vi} Pourcentages calculés à partir des gens qui fréquentent les bars seulement, compte tenu de l'importante proportion qui ne sort pas dans les bars (17 %). Ainsi, pour la population générale, 17 % ne vont jamais dans les bars; 53 % trouvent les bars plus agréables; 9 % moins agréables, et pour 20 %, cela n'a rien changé; **Sondage Léger Marketing**, réalisé entre le 1^{er} et le 13 mai 2007 auprès de 1000 Québécois, 15 mai 2007. <http://www.cqct.qc.ca/communiqués/communiqués.asp>
- ^{vii} Pourcentage calculé à partir des 18-24 ans qui fréquentent les bars seulement: 5 % ne vont jamais dans les bars; 69 % trouvent ça plus agréable; 17 % moins agréable, et pour 10%, cela n'a rien changé; **Sondage Léger Marketing**, réalisé entre le 1^{er} et le 13 mai 2007 auprès de 1000 Québécois, 15 mai 2007. <http://www.cqct.qc.ca/communiqués/communiqués.asp>
- ^{viii} **Sondage Léger Marketing**, réalisé entre le 1^{er} et le 13 mai 2007 auprès de 1000 Québécois, 15 mai 2007. <http://www.cqct.qc.ca/communiqués/communiqués.asp>
- ^{ix} 24% de fumeurs; nombre de fumeurs au total = 1 515 669 : **Jolicoeur & Associés**, "L'usage du tabac, les habitudes des fumeurs et l'opinion de la population à l'égard du tabac, vague d'automne 2006 », préparé pour le ministère des Finances et le ministère de la Santé et des Services sociaux, novembre 2006, page 8. <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac/download.php?f=87e75fa87bee776e685d2da42cf80065>
- ^x **Sondage Léger Marketing**, réalisé entre le 1^{er} et le 13 mai 2007 auprès de 1000 Québécois, 15 mai 2007. <http://www.cqct.qc.ca/communiqués/communiqués.asp>
- ^{xi} **Sondage Léger Marketing**, réalisé entre le 1^{er} et le 13 mai 2007 auprès de 1000 Québécois, 15 mai 2007. <http://www.cqct.qc.ca/communiqués/communiqués.asp>
- ^{xii} **Jolicoeur & Associés**, "L'usage du tabac, les habitudes des fumeurs et l'opinion de la population à l'égard du tabac, vague d'automne 2006 », préparé pour le ministère des Finances et le ministère de la Santé et des Services sociaux, novembre 2006, page 8. <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac/download.php?f=87e75fa87bee776e685d2da42cf80065>
- ^{xiii} **Jolicoeur & Associés**, "L'usage du tabac, les habitudes des fumeurs et l'opinion de la population à l'égard du tabac, vague d'automne 2006 », préparé pour le ministère des Finances et le ministère de la Santé et des Services sociaux, novembre 2006, page 13 : Chez les ex-fumeurs, 53 % ont fait au moins deux tentatives (3 rechutes) avant de réussir à arrêter, <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac/download.php?f=87e75fa87bee776e685d2da42cf80065>; **Santé Canada**, « Enquête de

surveillance de l'usage du tabac au Canada 2005 », Tableau 4 : Chez tous les fumeurs réguliers, 33 % ont fait deux tentatives ou plus pour arrêter au cours des 12 derniers mois.

- ^{xiv} Sondage Environics, « national Focus Data survey, December 2003 », cité par la **Société canadienne du Cancer**, communiqué, 16 janvier 2004. http://www.cancer.ca/ccs/internet/mediareleaselist/0..150405723_210504871_151797504_langld-en.html
- ^{xv} **Santé Canada**, « Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada 2005 », Tableau 6 : % combiné des fumeurs actuels en contemplation et en préparation. http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/tobac-tabac/research-recherche/stat/ctums-esutc/2005/index_f.html
- ^{xvi} **S. Shiffman et al.**, "Temptation to Smoke After Quitting – A comparison of Lapsers and Maintainers", *Health Psychology*, Vol 15, No 6 455-461, novembre 1996.
- ^{xvii} **L. Trotter, M Wakefield et R. Borland**, "Socially cued smoking in bars, nightclubs, and gaming venues: a case for introducing smoke-free policies", *Tobacco Control* 2002;11:300-304
- ^{xviii} **P. Ouellette, P.-Y. Crémieux, P.. Petit, V. Carter**, *Étude d'impact des modifications proposées à la Loi sur le tabac*, pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, 21 mars 2005, p. 43.
- ^{xix} **Sondage Léger** : parmi les 24 % de Québécois qui étaient fumeurs réguliers au cours des deux dernières années, 10 % ont affirmé avoir cessé grâce à la loi qui les a motivés.
- ^{xx} (Ou 275 millions \$ si on inclut les coûts indirects.)
- ^{xxi} **Statistique Canada**, Tableau 355-0001 : *Statistiques des restaurants, traiteurs et tavernes (données mensuelles)*.
- ^{xxii} Compilé à partir du Tableau 355-0001 de **Statistique Canada** : *Statistiques des restaurants, traiteurs et tavernes (données mensuelles)*.
- ^{xxiii} Les revenus accumulés du printemps à l'automne sont passés de 19,5 millions \$ en 2005 à plus de 19,8 millions en 2006, **Loto-Québec**, Rapport intérimaire 2006 - 3e trimestre (du 26 septembre au 25 décembre 2006), 19 février 2007, page 4 www.loto-quebec.com/corporatif/pdf/salledesepresse/rapport3trimestre.pdf
- ^{xxiv} **Sylvain Tessier, président de l'AGSJQ**, cité l'article de Malorie Beauchemin, « Les bingos veulent une véritable réorganisation ». **La Presse**, 13 décembre 2006.
- ^{xxv} **Loto-Québec**, Rapport intérimaire 2006 - 3e trimestre (du 26 septembre au 25 décembre 2006), 19 février 2007, page 7. www.loto-quebec.com/corporatif/pdf/salledesepresse/rapport3trimestre.pdf